

Signaler les cas soupçonnés de mauvais traitements et de négligence à l'égard des enfants est la bonne chose à faire

Si une personne a des motifs raisonnables de soupçonner un cas de mauvais traitements ou de négligence, **elle doit personnellement le signaler**

Vous avez la responsabilité de signaler des préoccupations et non de prouver l'occurrence de mauvais traitements ou de négligence

En faisant un signalement, vous permettez **aux autorités appropriées de déterminer le risque de chaque situation** ainsi que les formes de soutien et services nécessaires pour assurer la sécurité des enfants

Tout le monde a un rôle à jouer pour **protéger les enfants**

Vous pouvez communiquer avec les Sociétés d'aide à l'enfance anonymement

Si vous choisissez de donner votre nom, **il ne sera pas dévoilé** à la famille en cause

Si vous soupçonnez qu'un enfant risque de subir des mauvais traitements ou de la négligence parce qu'il vit dans l'une ou l'autre des conditions suivantes, veuillez appeler la SAE

- Violence familiale
- Abus d'alcool ou de drogue d'une personne responsable
- Problèmes de santé mentale d'une personne responsable
- Abandon d'un enfant

Appelez la SAE si vous avez des préoccupations relatives à un enfant. Visitez le www.oacas.org/childwelfare/locate.htm pour trouver votre SAE locale

Signaler les mauvais traitements à l'égard d'un enfant :

Qu'est-ce que le devoir de faire rapport?

Le dicton « Il faut tout un village pour élever un enfant. » prend tout son sens lorsqu'il est question de protéger les enfants. Assurer la sécurité des membres les plus vulnérables de notre communauté est la responsabilité de tous. Si vous avez quelque motif que ce soit de croire qu'un enfant a besoin de protection ou risque de subir des sévices, appelez la SAE.

Il est difficile de parler de mauvais traitements à l'égard d'un enfant, mais il est encore plus difficile de constater ou soupçonner qu'un enfant en subit. Si vous avez des motifs raisonnables de soupçonner qu'un enfant a besoin d'aide, vous devez appeler la SAE. Ce n'est pas à vous de prouver l'occurrence de mauvais traitements ou d'enquêter sur celle-ci, mais il vous incombe de la signaler et d'aider à protéger l'enfant.



L'Association ontarienne des sociétés de l'aide à l'enfance
Unis pour le bien-être des enfants de l'Ontario

Vivre sans préjudice est un droit de la personne fondamental, particulièrement lorsqu'il s'agit d'enfants. C'est notre devoir en tant qu'adultes de prendre les devants et de protéger tous les enfants de notre communauté.